

Amiantés du Tripode « dégoûtés »

20 minutes - le 24.février 2011



L'intersyndicale est « en colère », F. ELSNER

/ 20 MINUTES

Près de six ans jour pour jour après la démolition du Tripode sur l'île de Nantes, l'intersyndicale du personnel de l'immeuble s'estime aujourd'hui « paumée et dégoûtée ». Le groupe se bat depuis des années pour la reconnaissance des maladies professionnelles des 1800 agents exposés à l'amiante du bâtiment entre 1972 et 1993. Mais les discussions avec les ministères des finances et des affaires étrangères, derniers employeurs des lieux, seraient « très difficiles » et « peu fructueuses ».

Appel lancé aux élus nantais

« Contrairement à ses promesses, le ministère des Finances a arrêté l'étude épidémiologique demandée et ne propose plus un scanner à chaque agent. Il y a la première procédure d'indemnisation déposée par un agent malade du Trésor qui est sans cesse retardée. On apprend aussi que les victimes d'amiante du secteur privé pouvaient déroger à un départ en retraite à 62 ans mais pas ceux de la fonction publique. Quant au classement du Tripode en site amianté, nous n'avons aucune nouvelle », énumère Francis Judas, de l'intersyndicale. « Tout est fait pour nous décourager, poursuit-il. On a le sentiment que l'administration gagne du temps avant notre départ en retraite. Il faut que les élus qui connaissent le dossier nous aident. » L'intersyndicale observe chez le personnel du Tripode un « surcroît de cancers et une bonne quarantaine de maladies spécifiques à l'amiante ». Un documentaire retraçant son histoire est sorti au cinéma en juin dernier.F.B.